

AD/MC

Affiché le 28 mars 2008

Retiré le

<p>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008 Compte rendu sommaire</p>
--

Sous la présidence de Daniel ECKENSPIELLER, Maire en exercice,
Nombre de conseillers municipaux présents : 33
Nombre de conseillers représentés par pouvoir : /

- 1) Le secrétaire de séance désigné à l'unanimité est Madame Andrée DIETHER.
- 2) Le Conseil Municipal approuve :
 - à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2008 après trois observations de Madame TROENLEN ;
 - à l'unanimité le compte rendu du 14 mars 2008.
- 3) Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, à l'unanimité, de bien vouloir conférer à Madame Liliane JAEGLÉ le titre d'Adjoint Honoraire.
- 4) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, six abstentions (Mme ENGEL, MM. DELEURY, SOLANA, Mme PLAS, M. REITHINGER, Mme TROENLEN) de constituer les commissions municipales suivantes : finances, travaux/urbanisme, vie scolaire/jeunesse/petite enfance, politique de la ville, circulation/sécurité routière/pistes cyclables, environnement/développement durable, fêtes et cérémonies et arrête leur composition, à l'unanimité, six abstentions (Mme ENGEL, MM. DELEURY, SOLANA, Mme PLAS, M. REITHINGER, Mme TROENLEN).
- 5) Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres, présidée par le Maire Daniel ECKENSPIELLER, ou son représentant Roger SCHIRCK :

Ont obtenu : Liste Daniel ECKENSPIELLER : 4 sièges
Liste Alain DELEURY : 1 siège

Sont élus :

Titulaires : Michel RIES, Nelly HOUOT, Claude FURTWENGLER, Raymonde RISACHER, Pedro SOLANA.

Suppléants : Monique LIERMANN, Marie Madeleine GUTH, Gérard BARNY, Michelle SOULIER, Alain DELEURY.

- 6) Election des représentants du Conseil Municipal au centre communal d'action sociale présidé par le Maire Daniel ECKENSPIELLER:
Ont obtenu : Liste Béatrice GRETH : 5 sièges
 Liste Danièle ENGEL : 1 siège
 Liste Fabienne TROENLEN : 0 siège
- Sont élus : Béatrice GRETH
 Christiane SCHELL
 Monique LIERMANN
 Nelly HOUOT
 Michelle SOULIER
 Danièle ENGEL
- 7) Les délégués appelés à siéger dans les organismes extérieurs sont désignés par le Conseil Municipal.
- 8) Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, la liste des commissaires à proposer au Directeur des services fiscaux, qui seront appelés à siéger à la commission communale des impôts directs.
- 9) Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, les délégations du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat.
- 10) Le Conseil Municipal est informé des délégations données par le Maire aux adjoints, ainsi que de la création d'un poste de conseiller municipal délégué.
- 11) Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, deux abstentions (M. REITHINGER, Mme TROENLEN), de la constitution d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'indemnisation du Maire, des 9 Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué.
- 12) Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la reconduction de l'indemnité de conseil du Trésorier Principal de Mulhouse Couronne (avec attribution à Monsieur Jean SCHUHLER).
- 13) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter l'adhésion de la Ville d'Illzach au partenariat « CIGAL » de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace et à signer tout document afférent à la gestion de ce dossier.
- 14) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à conclure avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) une convention de financement pour 2008.
- 15) Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, la liste des locations de la salle des fêtes de l'Espace 110, consenties au courant des années 2006 et 2007 à titre gratuit ou avec une réduction tarifaire.

- 16)** Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme relatif au réaménagement de la rue Paul Weber et autorise Monsieur le Maire à l'unanimité, à engager l'ensemble des démarches et des procédures liées à l'opération et à signer les marchés et toutes pièces réglementaires ou tous documents contractuels nécessaires à la conclusion des marchés.
- 17)** Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de grever une parcelle appartenant à la Ville d'Illzach d'une servitude de vue et d'une servitude de tour d'échelle, en vue du réaménagement du bâtiment à usage de lieu de culte sis 56 rue de Pfastatt, au profit de l'Association des Musulmans d'Illzach (AMI).

Le Maire,

Daniel ECKENSPIELLER